

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

2^{ème} Conférence des directeurs des pêches de la CPS
(*Nouméa, Nouvelle- Calédonie, 23-27 Juillet 2001*)

Exposé National 1

Original: Français

Barcode 5996

Exposé National de la Polynésie Française



LE SECTEUR DES RESSOURCES MARINES VIVANTES ET DE L'AQUACULTURE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cadre Institutionnel

Avec 21,75 milliards de chiffre d'affaires à l'exportation en 2000, le secteur des ressources marines est le deuxième secteur fournisseur en devises après le tourisme, grâce à la perliculture et à la pêche hauturière.

Aussi, durant le premier trimestre de l'année 2001, face aux besoins et aux enjeux en matière de développement des ressources marines, le gouvernement de la Polynésie française a décidé de scinder le Service des Ressources Marines en 2 nouveaux services rattachés à des Ministères différents :

- d'une part le Service de la Perliculture chargé du secteur en phase de restructuration qu'est la perliculture, depuis la production jusqu'aux exportations de perles, produits perliers et nacriers issus de l'espèce *Pinctada margaritifera* var *cumingii*, ce service est rattaché au nouveau Ministère de la Perliculture dirigé par le Président du Gouvernement Gaston FLOSSE,

- d'autre part le Service de la Pêche chargé de la pêche hauturière, secteur en plein essor, ainsi que des ressources lagunaires et de l'aquaculture, ce service est maintenant rattaché au Ministère de la pêche, de l'industrie, des petites et moyennes entreprises que dirige Madame Nina VERNAUDON.

En ce qui concerne le service de la pêche, il est composé d'une soixantaine d'agents répartis dans 4 départements : Développement (avec 2 cellules : Pêche hauturière et Lagon), Communication et Statistiques, Réglementation et Contrôle, Administration Générale. Quelques agents sont présents dans d'autres îles que Tahiti (Moorea, Huahine, et une antenne à Raiatea).

Cadre législatif

Au niveau de la pêche hauturière, une licence de pêche est exigée pour les professionnels. Elle leur permet d'accéder aux aides en matière d'investissement et de défiscalisation du carburant, tandis que le service de la Pêche récupère leurs données statistiques d'exploitation.

En matière de ressources lagunaires, malgré l'apparition d'une carte de pêcheur lagunaire, la législation a peu changé durant ces dernières années (cf. tableau en annexe), mais une refonte de la réglementation en faveur d'une meilleure adaptation à l'exploitation, à la gestion des ressources, ainsi qu'aux projets de plans de gestion des espaces maritimes est en cours.

Bilan de la pêche

La pêche hauturière n'était pratiquée jusqu'en 1990, que par les flottilles étrangères avec lesquelles des accords de pêche étaient conclus. Depuis 1991, la Polynésie française a lancé un plan de développement de la pêche hauturière incluant la constitution d'une flottille de pêche locale, des investissements pour le stockage, le conditionnement et la commercialisation des produits de la pêche ainsi que des mesures d'incitation à l'investissement.

Trois grandes catégories de navires sont identifiées en Polynésie française. Les bonitiers palangriers sont des petites embarcations de 10-12m, conçues initialement pour la pêche à la canne de la bonite mais dont certains ont été reconvertis et armés à la palangre dérivante pour exploiter les thons de subsurface. La durée de leur marée n'excède pas 4 jours. Peu de bonitiers sont encore en activité et 11 navires équipés à la palangre ont exercé leur activité aux alentours de Tahiti en 2000. La deuxième catégorie de navire regroupe les thoniers de pêche fraîche, qui conservent leur production sur glace et qui effectuent des marées de 4 à 15 jours. Ces navires, de 13 à 20m, sont au nombre de 30 et tous basés à Papeete. La troisième catégorie de navire regroupe les thoniers congélateurs. Au cours de l'année 2000, 15 congélateurs ont exercé leur activité dans la ZEE polynésienne et ont effectué des marées de 1 à 2 mois.

Tableau 1 : Situation de la flottille palangrière polynésienne en 2000

	Nb de navires	Nb de marées pour l'ensemble des navires	Nb de jours de mer pour l'ensemble des navires	Nb de jours de pêche pour l'ensemble des navires	Effort de pêche pour l'ensemble des navires (en nombre d'hameçons)
Bonitiers palangriers	11	301	1 196	877	742 000
Thoniers de pêche fraîche	30	767	5 081	3 142	5 202 256
Thoniers congélateurs	15	108	3 170	2 531	6 363 565

La pêche palangrière polynésienne a augmenté ses débarquements en l'an 2000 avec une production de 6 836 tonnes, soit une hausse de 30% par rapport à 1999. Le tableau 2 présente la production des 3 catégories de navires identifiées précédemment. L'espèce ciblée par l'ensemble de la flottille est le thon blanc, qui représente au total 51% des captures. L'ensemble des captures non commercialisées, dont les requins, représentent seulement 11% de la production. Parmi les thons dit "à chair rouge", le thon jaune est capturé en plus grande quantité que le thon obèse. Le thon jaune est en effet une espèce plus côtière que le thon obèse, ce qui le rend plus accessible aux bonitiers palangriers, mais surtout est pêché plus en surface que le thon obèse. Les palangriers concentrent leur effort de pêche principalement dans les 300 premiers mètres de la colonne d'eau et n'ont que très peu accès à l'habitat du thon obèse présent entre 300 et 500m au sud de 10°S. Parmi les espèces à rostre, le marlin bleu est la principale espèce capturée, 66% des captures en espèce à rostre, suivi du marlin rayé qui représente 22% des captures en rostre. L'espadon ne représente que 12% des captures d'espèce à rostre. L'ensemble des captures de la flottille palangrière pour l'année 2000 atteint 6.800 tonnes.

Tableau 2 : Production de la pêche thonière palangrière

	Germon <i>T. alalunga</i>	Thon jaune <i>T. albacares</i>	Thon obèse <i>T. obesus</i>	Rostres	Autres espèces commerciales	Requins	Autres sp. non commerciales	TOTAL
Bonitiers	59 037	57 860	6 856	23 086	19 405	38 394	11 558	216 196
Pêche fraîche	1 280 334	459 229	324 427	161 695	159 644	250 988	76 714	2 713 031
Congélateurs	2 114 841	669 845	371 066	208 999	162 888	262 163	117 727	3 907 528
TOTAL	3 454 212	1 186 933	702 349	393 779	341 937	551 545	205 999	6 836 755
Pourcentage	50,5%	17,4%	10,3%	5,7%	5,0%	8,1%	3,0%	100%

Alors que le marché local semble se stabiliser autour de 4000 tonnes, l'augmentation de la production, ainsi que les efforts importants réalisés par les entreprises de mareyage locales, permettent un développement important des marchés à l'exportation. Le tableau 3 dresse la situation des exportations pour l'année 200 en équivalent poissons entiers.

*Tableau 3 : Produits de la pêche hauturière exportés en 2000
(en équivalent poissons entiers)*

Conservation	Données	Présentation			Total
		Entier	Longe	Transformé	
frais	Somme kg	272 458	23 588		296 046
congelé	Somme kg	684 460	1 512 764		2 197 224
séché	Somme kg			5 979	5 979
Total Somme kg		956 918	1 536 352	5 979	2 499 249

Signalons une augmentation considérable de l'export de thons en frais (46 tonnes exportées en 1999 et 6 fois plus en 2000) et un quasi doublement de l'export congelé entre 1999 et 2000 (1255 tonnes contre 2197 tonnes).

Perspectives de développement de la pêche palangrière polynésienne

Depuis 1999, dans le cadre du développement économique territorial, le gouvernement polynésien a pris la décision de renforcer les capacités de production de la pêche hauturière. Une Société d'Economie Mixte (Tahiti Nui Rava'ai) a été créée dont le rôle consiste à lancer la construction de 56 thoniers d'ici 2006 et de faciliter l'accessibilité à la propriété de ces unités pour les acteurs économiques de cette filière. Au terme de ces constructions le gouvernement envisage une production de 22 000 tonnes à partir de 2006 dont 18.000 tonnes pour l'exportation.

La production sera essentiellement tournée vers le congelé, sachant que sur les 56 unités prévues, 30 seront des thoniers congélateurs, 15 seront des thoniers de pêche fraîche et les autres seront des thoniers mixtes pouvant conserver leurs captures sur glace ou en congelé.

Parallèlement à la construction des bateaux, un programme de développement des infrastructures à terre est actuellement en cours de réalisation. La capacité de production de glace pour les thoniers de pêche fraîche va être doublée, un bâtiment de mareyage destiné uniquement à l'export est en construction, le bâtiment actuel de mareyage va être agrandi et rénové et enfin le port de pêche va être agrandi afin de pouvoir accueillir les 56 unités supplémentaires.

Enfin, un programme de soutien de la pêche côtière est développé par la mise en place et la modernisation d'une flotille de petites embarcations de pêche artisanale (sorties à la journée : 300 « potii marara ») mais aussi par le développement de dispositifs de concentration de poissons (une trentaine) qui permettent de maintenir cette activité sur le plan économique et surtout social.

Bilan de l'aquaculture

La perliculture regroupe environ 1000 fermes réparties sur 34 îles et génère près de 7000 emplois directs et indirects. En valeur, le chiffre d'affaires à l'export place la Polynésie française au 2^{ème} rang mondial (17,1 milliards FCP) derrière le Japon (32,2 milliards), mais avec un prix moyen par perle et par gramme supérieur aux perles japonaises, mais inférieur aux perles australiennes.

Le secteur est représenté par plusieurs GIE et syndicats regroupant une majorité des producteurs, des négociants et des bijoutiers qui participent activement au développement du secteur.

Depuis 1991, le Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (CMNP) de Rangiroa assure chaque année la formation de jeunes polynésiens aux métiers de la perliculture : plongée, navigation, élevage, gestion, greffe... En 10 ans, 114 jeunes ont ainsi été formés.

Une gestion de la filière se met en place progressivement depuis plusieurs années : l'autorisation de production est liée à des concessions de collectage, de fermes d'élevage et de greffe ; le milieu lagonaire est suivi au travers d'un réseau ; une carte de négociant est obligatoire pour les exportations tandis qu'une taxe à l'export permet financer la promotion internationale par le GIE Perles de Tahiti. Enfin, une classification officielle de la perle de culture de Tahiti, une réglementation et un contrôle des exportations liée à la qualité des perles sont en voie de réalisation.

En dehors de la perliculture, les autres activités aquacoles sont encore très limitées. La crevetticulture et la chevreticulture (*Litopenaeus stylirostris*, *Litopenaeus vannamei* et *Macrobrachium rosenbergii*) stagnent aux alentours de 50 tonnes de production annuelle depuis 10 ans. Mais la privatisation de l'écloserie polyvalente territoriale ainsi que le développement de nouveaux projets de fermes (notamment en cages en lagon), devraient permettre à cette activité de se développer durablement en visant la qualité d'un produit frais.

La pisciculture avec 10 tonnes de loup tropical (*Barramundi* ou *Lates calcarifer*) en 2000, 2 écloseries privées et 3 fermes en développement, commence à se faire une place dans le petit secteur aquacole polynésien, tandis que des fermes artisanales de poisson lagonaire voient le jour. Si la production devrait croître durant les prochaines années, la réaction du marché local ou à l'export sera importante pour le développement de ce secteur.

Ressources lagonaires

Sur 118 îles, les lagons polynésiens occupent plus de 12 700 km², avec environ 3000 à 4000 pêcheurs pour une production de 6000 tonnes représentant près de 4 milliards FCP. Outre la complexité du milieu lagonaire encore mal connu et réparti sur une superficie aussi vaste que l'Europe, ce sont plus de 200 espèces qui sont exploitées sur un total de l'ordre de 3000 espèces d'algues, mollusques, crustacés, échinodermes et poissons vivant dans nos lagons. La productivité reste faible : de l'ordre de 800 kg par km² et par an pour les poissons lagonaire. Les exportations actuelles représentent néanmoins environ 70 millions FCP par an, soit un peu moins de 10% des exportations de produits marins hors nacres et perles. Les enjeux du lagon sont primordiaux pour le développement de la Polynésie française, notamment sur les plans social, économique et écologique. En effet, le lagon fait vivre outre les pêcheurs, de nombreux habitants des archipels, ainsi que des jeunes sans emploi dans les îles peuplées. Par ailleurs, le lagon est un atout écologique et économique essentiel dans le secteur du tourisme et des loisirs.

La Polynésie française, à l'exemple de la perliculture, a la chance d'avoir de nombreux lagons encore vierges de toute exploitation et regorgeant parfois de certaines ressources pouvant permettre de développer des techniques d'exploitation et de gestion simples, efficaces et durables.

Les trocas restent une ressource à développer puisque seuls 3 atolls sont exploités de façon régulière et durable, pour environ 70 tonnes de coquilles exportées par an en moyenne depuis 10 ans. Néanmoins, les modalités d'une exploitation durable restent à mettre en place, car le contexte n'est pas le même selon qu'ils s'agit d'îles peuplées ou d'atolls éloignés.

Les poissons lagonaire sont exploités depuis toujours en Polynésie française. Les données statistiques actuelles sont peu fiables, car les chiffres concernant le transport aérien inter-îles ne sont pas connus, et les seules ventes recensées au niveau des marchés municipaux ne représentent plus l'essentiel du secteur. Une étude du marché est en cours. Il apparaît par ailleurs que les prises sont de plus en plus petite taille pour certaines espèces, tandis que d'autres espèces jusqu'ici peu prisées commencent à apparaître sur les filoches (poissons papillon par exemple), notamment à Tahiti. Les prises des atolls des Tuamotu du Nord-Ouest seraient en diminution d'après certains pêcheurs. Par ailleurs, la valorisation du poisson lagonaire à l'export sous forme salée-séchée ne se développe pas. Par contre, une exportation sous forme vivante pour l'aquariophilie commence à intéresser des exploitants. Cependant, le Territoire souhaite éviter un risque de déséquilibre de ses lagons par de telles exploitations de poissons adultes. Seul le développement d'une filière de poissons vivants à partir de larves pêchées par des filets de crête (nouvelle technique mise au point sur le Territoire) pourrait être une opportunité de développement durable, car écologique et de qualité.

Enfin, il est utile de signaler que la Polynésie française est probablement un des seuls endroits au monde où il existe encore quelques lagons avec des stocks abondants de certaines espèces recherchées de poissons ou de bécotiers, permettant d'envisager la mise en place de techniques de collectage (naissain pour les bécotiers, larves pour les poissons) afin d'exploiter ces ressources de façon durable..

Réglementation sur les techniques et aides à la pêche.

Type	Technique	Interdiction absolue	Observations
Explosifs	<i>Dynamite, grenade,...</i>	<i>OUI</i>	
Gaz	<i>Air comprimé</i>	<i>OUI</i>	
Electrique	<i>Pêche électrique</i>	<i>OUI</i>	
Chimique	<i>Poisons</i>	<i>OUI</i>	
	<i>Hora, Hotu</i>	<i>OUI</i>	
Mécanique	<i>Barre à mine</i>	<i>OUI</i>	
	<i>Pioche</i>	<i>OUI</i>	
Plongée	<i>Scaphandre autonome</i>	<i>OUI</i>	
	<i>Narguilé</i>	<i>OUI</i>	
Pêche thonière	<i>Senne tournante</i>	<i>OUI</i>	A l'intérieur de la ZEE de la Polynésie française
	<i>Filet maillant</i>	<i>OUI</i>	Dans tout le Pacifique Sud
Pêche "ature"	<i>Grande senne de plage</i>		En saison "ature", pêche autorisé de 5h00 à 17h00
Pêche lagonaire	<i>Filet droit maillant "Parava"</i>		En saison "ature", pêche autorisée de 17h00 à 5h00, maille minimale de 4 cm de côté (sauf pour filets "ouma", "ature" et "inaa"). Durée de pose inférieure à 24 heures, avec 24 heures de décalage entre les poses. Longueur max. de filet = 50m. Espacement de 100m minimum entre 2 filets.
Pêche en rivière	<i>Filets</i>	<i>OUI</i>	

Liste des espèces protégées et réglementées

Type d'organisme	Organisme	Espèce	Protection		Réglementation			Observations
			Protection absolue	Pêche soumise à arrêté C.M.	Pêche conditionnée	Taille minimale (maximale)	Période interdite	
<u>ANTHIPATHAIRES</u>	<i>Cornail noir - "Aito noir"</i>	<i>Genre Antipathes</i>	OUI					
	<i>Corail noir - "Aito miti"</i>	<i>Genre Cirrhipathes</i>	OUI					
<u>MOLLUSQUES</u>	<i>Triton - "Pu"</i>	<i>Charonia tritonis</i>	OUI					
	<i>Casque - "Pu tara"</i>	<i>Cassis cornuta</i>	OUI					
	<i>Casque - "Pu tara"</i>	<i>Cassis rufa</i>	OUI					
	Troca	<i>Trochus niloticus</i>		OUI		8 cm (11 cm)		Plongée soumise à quota et durée précis
	Burgau - "Maoa taratoni"	<i>Turbo marmoratus</i>		OUI		16 cm (18 cm)		Plongée soumise à quota et durée précis
	Moule géante - "Oota"	<i>Atrina vexillum</i>			OUI	25 cm		Plongée soumise à quota et durée précis
	Bénitier - "Pahua"	<i>Tridacna maxima</i>			OUI	12 cm		
<u>CRUSTACES</u>	Chevrette - "Oihaa"	<i>Macrobrachium lar</i>			OUI	6 cm	1er Nov - 29 Fev	Femelles ovigères interdites
	Chevrette - "Onana"	<i>Macrobrachium latimanus</i>			OUI	6 cm	1er Nov - 29 Fev	Femelles ovigères interdites
	Langouste - "Oura miti"	<i>Panulirus penicillatus</i>			OUI	18 cm	1er Nov - 31 Fev	Femelles ovigères interdites
	Cigale - "Tianee"	<i>Parribacus holthuisi</i>			OUI	14 cm	1er Nov - 31 Fev	Femelles ovigères interdites
	Squille - "Varo"	<i>Squilla mantis = Lysiosquillina maculata</i>			OUI	18 cm	1er Nov - 31 Fev	Femelles ovigères interdites
	Crabe vert - "Upai"	<i>Scylla serrata</i>			OUI	12 cm	1er Nov - 31 Fev	Femelles ovigères interdites
<u>POISSONS</u>	Perche - "Nato"	<i>Kuhlia marginata</i>			OUI	12 cm	1er Nov - 29 Fev	Pêche aux filets interdite
	<i>Raie manta - "Fafa piti"</i>	<i>Manta alfredi</i>	OUI					
<u>REPTILES</u>	<i>Tortue verte - "Honu"</i>	<i>Chelonia mydas</i>	OUI					
	<i>Tortue bonne écaille - "Honu kea"</i>	<i>Eretmochelys imbricata</i>	OUI					
	<i>Tortue luth - "Honu rarahi"</i>	<i>Dermochelys coriacea</i>	OUI					

